

Location d'une tente professionnelle bon marché!

Nous proposons une tente LpTent Eco330 pour la location.

La tente LpTent Eco330 est une tente robuste pour toutes vos activités extérieures.

Barbecue entre amis, journée d'association ou encore stand de présentation, la tente LpTentS330 est la solution!

Avec nos tarifs préférentiels vous pourrez profiter de votre journée tout en vous réjouissant d'une tente professionnelle.

Les coûts pour la location sont de :

CHF 50.- pour une journée

CHF 100.- pour un week-end (possibilité de venir la chercher déjà le vendredi et de la ramener le lundi)

CHF 250.- pour une semaine (7 jours de locations).

Il vous faut la tente pour une plus longue durée?

N'hésitez pas à nous contacter nous vous ferons un plaisir de vous proposer une offre personnalisée.

Description technique

dimension: 3.00 x 3.00 m

Hauteur du toit: 3.15 m

Hauteur sous toit: 2.00m / 2,30 m

Poids: 28 kg

Dimensions repliée: 1.52m x 0.25m x 0.25m

Jonction: Nylon injecté

Visserie: Alliage

Nous vous louons la tente avec 4 parois, 3 parois fermées et 1 paroi avec une porte avec fermeture éclair. Avec les 3 parois vous profiterez de mettre à l'abri vos affaires tout en accueillant vos amis ou clients.

CONTRAT DE LOCATION de la tente SP330

Numéro de Contrat : _____

Entre les soussignés :

Mme / M. _____ représentant(e) de Association romradio.ch
propriétaire du matériel, ci-après désigné «le propriétaire», d'une part,

et

Mme / M. _____ domicilié(e) à _____ Pièce identité n° _____
emprunteur du matériel, ci-après désigné «le preneur», d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :
Le propriétaire loue le matériel suivant au preneur,

DESIGNATION

Tente Lp Tent S330 bleu avec 3 parois fermé et 1 parois porte

1) DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de :

- une journée
- un week-end
- une semaine
- autre (préciser) _____

2) LOYER

Le montant dû est de CHF: _____ (en toute lettre)

Le loyer doit être payé à la réception du matériel.

3) DEPOT DE GARANTIE

Le preneur devra verser au propriétaire le jour de la prise de possession du matériel la somme de 500.- CHF (cinq cent francs suisse) à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés à la tente.

Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état.

4) CONDITIONS GENERALES

- la tente reste la propriété de l'association romradio.ch
- le preneur prend les mesures nécessaires de surveillance afin d'éviter que des préjudices ne soient causés ni aux participants, ni aux constructions et accessoires, par des actes de vandalisme, de malveillance ou autres.
- le preneur est responsable pour tout dommage causé à la tente.
- Le matériel est testé avant le départ, ce qui implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.
- Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci lui est remis.

- Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.
- Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc... éventuelles sont à charge du preneur.
- Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.
- Le preneur certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.
- En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur.
- La distribution/installation électrique utilisée et/ou mise à disposition par le preneur est censée être aux normes et fiable, tous dégâts subis par le matériel suite à une défaillance électrique seront à charge du preneur.
- Le matériel restitué sera testé par le propriétaire en présence du preneur. Toute défektivité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle seront à la charge du preneur.
- Le matériel devant subir une réparation, sera réparé dans une maison spécialisée avec facture à charge du preneur, si le matériel ne peut pas être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai de 1 mois, il sera considéré comme manquant au retour.
- Le matériel manquant au retour pour quelque raison que ce soit sera facturé au preneur et le dépôt de garantie sera gardé par le propriétaire.

ETAT DU MATERIEL

Un état du matériel sera établi lors de la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'une vérification en fin de location.

Cet état devra être signé par le propriétaire et le preneur.

Ainsi fait à _____ le _____ en _____ exemplaires

Le propriétaire,

Le preneur,

ETAT DU MATERIEL

Un état du matériel sera établi lors de la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'une vérification en fin de location. Cet état devra être signé par le propriétaire et le preneur.

Mise à disposition de la Tente

Numéro de Contrat : _____

Inventaire

Tente S330:

- un sac pour la tente
- un sac pour les parois
- Une tente S330
- 4 parois dont 1 avec porte
- Système d'arrimage de la tente

Etat général de la tente

Etat général du Sac pour tente

Ainsi fait à _____ le _____ en _____ exemplaires

Le propriétaire,

Le preneur,

Vérification fin de location

Numéro de Contrat : _____

Inventaire :

Tente S330:

- un sac pour la tente
- un sac pour les parois
- Une tente S330
- 4 parois dont 1 avec porte
- Système d'arrimage de la tente

Etat général de la tente:

Etat général du Sac pour tente:

Anisi fait à _____ le _____ en _____ exemplaires

Le propriétaire,

Le preneur,